



AGIR POUR LE LOGEMENT

# HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

## PRESTATIONS

HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

À LA CHARGE DU

### APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à	149 999 €	7%	VENDEUR
▶ De	150 000 € à	249 999 €	6%
▶ De	250 000 € à	599 999 €	5%
▶ De	600 000 € à	1 000 000 €	4%
▶ De	€ à	€	

### MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à	149 999 €	7%	VENDEUR
▶ De	150 000 € à	249 999 €	6%
▶ De	250 000 € à	599 999 €	5%
▶ De	600 000 € à	1 000 00 €	4%
▶ De	€ à	€	

### LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à	1 000 000 €	7%	VENDEUR
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

### FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à	1 000 000 €	7%	VENDEUR
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

### TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à	1 000 000 €	10%	VENDEUR
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

IMMOCORP - AGENCE DE LA ROCHETTE.  
SARL au capital de 3 000 €, RCS MELUN 789 720 927.  
Carte Professionnelle n° CPI 7702 2017 000 018 864 transaction immobilière.

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

La remise d'une note est obligatoire.

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.  
1/ Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au 16 / 09 / 2017